

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2261

16 septembre 2008

SOMMAIRE

Adi Corporation S.A.	108488	GSLP I Onshore (Brenntag) S.à r.l.	108495
Aviva Alternative Funds	108514	Hanota Holdings S.A.	108487
Aviva Investors Hedge Funds	108514	Immobouill	108492
Belgofin Holding S.A.	108489	Immobouill	108494
BELLUS Health Luxco II S.à r.l.	108482	Infinitum S.A.	108484
Bloom Investments S. à r.l.	108528	Itéma S.A.	108487
Bousval S.A.	108486	Kalifa S.A.	108483
Captiva Alstria	108485	Kamalichan Holding S.à r.l.	108494
Captiva Alstria 1	108483	LUX-PT S.à r.l.	108517
Captiva Alstria 3	108490	MegaFon S.A.	108483
Captiva Capital (Luxembourg) S.à r.l. ...	108486	Mercurio Retail S.à r.l.	108490
Captiva Healthcare S.à r.l.	108491	Montbrun Révision S.à r.l.	108493
Captiva Industrial S.à r.l.	108491	Montbrun Révision S.à r.l.	108493
Celfin S.A.	108487	MRP Investments S.à r.l.	108484
Clavigo S.A.	108504	National Air Cargo (Luxembourg) Sàrl .	108528
Coliseum S.à r.l.	108485	Pétrusse ECP V & Cie S.C.A.	108527
Coliseum S.à r.l.	108485	Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA	108519
Compagnie Générale de Réassurance (Lux)	108489	REInvest Germany S.à r.l.	108482
Du Parc Holding S.A.	108488	Rogit	108494
Ecotechnology Finances S.A.	108516	Sakumo Participations S.A.	108490
Edicoll Lux S.A.	108522	Sarasin Multi Label Sicav	108486
EGL Holding Luxembourg AG	108525	SBIL International S.A.	108493
Elektrizitäts-Gesellschaft Laufenburg Lu- xembourg AG	108525	Selene Participations S.A.	108528
Elgin Credit Plus S.A.	108484	Selene Participations S.A.	108528
Europa Real Estate Emerging Europe US S.à r.l.	108495	Shintaka S.A.	108484
Fedon Industries S.A.	108493	Signes I S.A.	108503
First European Holding	108489	Signum Luxembourg I S.A.	108482
Gandria Holding S.A.	108485	Sopares	108489
Gaz Capital S.A.	108482	Sun Invest S.A.	108491
Gecalux	108488	Sun Invest S.A.	108491
Ghyzee	108486	Tanith Gestion SA	108492
Goodison Real Estate S.à r.l.	108492	Traditio Investment S.A.	108483
Greenpine S.A.	108487	Viasystems Luxembourg S.à r.l.	108490
Green Sun	108492	Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l.	108494
		Westland Holding S.A.	108488
		WPP Luxembourg Gamma Sàrl	108511

Signum Luxembourg I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 87.793.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008112683/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09884. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

BELLUS Health Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 94.027.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mai 2003, acte publié au Mémorial C no 731 du 10 juillet 2003, et modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, en date du 16 mai 2008, acte publié au Mémorial C no 1495 du 17 juin 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELLUS HEALTH LUXCO II S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Jean-Christophe Dauphin / Carl SPEECKE

Référence de publication: 2008112687/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12042. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Gaz Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 95.071.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008112684/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09882. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

REInvest Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 115.331.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112753/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12579. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Traditio Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 109.961.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112730/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12092. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Kalifa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 75.933.

Constituée par-devant Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 679 du 21 septembre 2000. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire, en date du 15 novembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 554 du 20 juillet 2001, Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KALIFA S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008112690/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12017. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

MegaFon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 104.483.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008112685/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09872. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Captiva Alstria 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 130.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112815/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03393. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

MRP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 768.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112816/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03409. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Elgin Credit Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 106.440.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008112686/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09864. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Shintaka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.940.

Constituée par-devant M^e Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 2000, acte
publié au Mémorial C n^o 677 du 20 septembre 2000, modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire en
date du 11 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n^o 67 du 23 janvier 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHINTAKA S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008112689/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12012. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Infinitem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.922.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112731/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12094. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Gandria Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 69.918.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 avril 1999, acte publié au Mémorial C no 578 du 27 juillet 1999, dernière modification des statuts par-devant le même notaire en date du 24 mai 2005, acte publié au Mémorial C no 1071 du 20 octobre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GANDRIA HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008112696/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12022. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Coliseum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 105.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

FONS MANGEN

Gérant

Référence de publication: 2008112797/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08928. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Coliseum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 105.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

FONS MANGEN

GÉRANT

Référence de publication: 2008112799/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08951. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Captiva Alstria, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 114.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112818/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03398. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Bousval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

FONS MANGEN
ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2008112796/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08925. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Sarasin Multi Label Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 76.310.

Le bilan au 31 mars 2008 ainsi que l'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Sarasin Multi Label SICAV
Fortis Banque Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008112766/584/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12626. - Reçu 54,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Ghyzee, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 38.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Fons MANGEN
Administrateur

Référence de publication: 2008112804/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08989. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Captiva Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 100.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112817/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03374. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Celfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.365.

—
Constituée par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 juin 2006, acte publié au Mémorial C n ° 1617 du 25 août 2006. Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CELFIN S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008112698/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12028. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Greenpine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 49.767.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GREENPINE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008112764/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03611. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080129988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Hanota Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 8.800.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

FONS MANGEN

ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2008112800/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08954. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Itema S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 27.383.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

FONS MANGEN

ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2008112801/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08975. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Westland Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 22.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

FONS MANGEN
ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2008112802/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08981. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Du Parc Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

FONS MANGEN
ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2008112803/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08985. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Gecalux, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 22.094.

Les comptes annuels et rapport du réviseur d'entreprises au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GECALUX, Société Anonyme
Pour FOYER ASSURANCES S.A. / Pour FOYER S.A.
Marc LAUER / François TESCH
Administrateur / Président

Référence de publication: 2008112813/2096/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12069. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Adi Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 73.877.

Le bilan au 31 décembre 2005, ayant été enregistré le 5 avril 2007 sous les références LSO CD/01450 et déposé une première fois au registre de commerce et des sociétés sous les références LO70048877.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008112827/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

First European Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 29.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2008112805/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08994. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Belgofin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 35.221.

Les comptes annuels au 30 novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

FONS MANGEN

ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2008112810/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10352. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

COGERE, Compagnie Générale de Réassurance (Lux), Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 27.758.

Les comptes annuels et rapport du réviseur d'entreprises au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE RÉASSURANCE (LUX), Société Anonyme

Pour FOYER ASSURANCES S.A. / Pour FOYER S.A.

Marc LAUER / François TESCH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008112814/2096/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12081. - Reçu 50,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Sopares, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 45.476.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOPARES

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008112831/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12307. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Captiva Alstria 3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112820/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03379. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.**Mercurio Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112823/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03355. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.**Viasystems Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.989.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VIASYSTEMS LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008112832/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12472. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.**Sakumo Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 8.908.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAKUMO PARTICIPATIONS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008112833/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12469. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Captiva Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 207.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112824/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03353. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Captiva Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112825/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03370. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Sun Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.498.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/08/08.

Abroad Fiduciaire Sarl

Signature

Référence de publication: 2008112839/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12006. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Sun Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.498.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/08/08.

Abroad Fiduciaire Sarl

Signature

Référence de publication: 2008112840/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12003. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Goodison Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.
R.C.S. Luxembourg B 84.487.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112834/2795/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10321. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Green Sun, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 104.700.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les informations y relatives, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112837/1649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07988. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Tanith Gestion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 120.067.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/08/08.

Abroad Fiduciaire Sarl

Signature

Référence de publication: 2008112841/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12001. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Immobouill, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 112.670.

En vue de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008112898/8202/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12806. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

SBIL International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 93.614.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/08/2008.
SBIL INTERNATIONAL S.A.
DE BERNARDI Alexis / KARA Mohammed
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008112846/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11641. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Montbrun Révision S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 67.501.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112849/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11246. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Montbrun Révision S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 67.501.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112850/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11244. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Fedon Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 70.770.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/08/2008.

FEDON INDUSTRIES S.A.
Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008112851/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12480. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080130233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 79.256.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112877/1964/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11329. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Immobouill, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 112.670.

En vue de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé
au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008112899/8202/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12809. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Kamalichan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.736.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juin 2008.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2008112880/1103/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT13068. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Rogit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 94.363.

Extrait des décisions collectives des associés du 24 juillet 2008

1. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, route de Longwy L-1940 Luxembourg

Pour extrait conforme

M. REYNDERS

Gérant

Référence de publication: 2008112941/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09022. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Europa Real Estate Emerging Europe US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.070.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales sous seing privé, signé en date du 28 août 2008, que le «Limited Partnership» de droit anglais Europa Emerging Europe Fund No.2, L.P., dont le siège social est sis au 132, Sloane Street, London SW1X 9AX, Royaume-Uni, et immatriculée au «Registrar of Companies for England and Wales» sous le numéro LP012245, a cédé la totalité des cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société qu'elle détenait à la société à responsabilité limitée Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l., dont le siège social est sis au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.069, en sorte que, désormais, la société à responsabilité limitée Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l., prénommée, détient la totalité des cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2008.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008113308/1138/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00129. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

GSLP I Onshore (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 141.167.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of July.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GSLP I Onshore S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B138.795, here represented by Pierre LANCELIN, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I.- Denomination - Registered office- Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "GSLP I Onshore (Brenntag) S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The capital is fixed at 12,500.- EUR (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO), represented by 1,250,000 (ONE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND) shares, each with a nominal value of 0.01 EUR (ONE CENT EURO) each, entirely subscribed for and fully paid up.

The company shall have an authorized capital of one hundred million EURO (100,000,000.- EUR) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one CENT EURO (0.01 EUR) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the deed of July 30, 2008.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least five (5) members, who need not be shareholders.

The Board of Managers shall always be composed so that at least (i) one (1) manager be appointed among persons internal to GOLDMAN SACHS & CO (who shall be referred to as the «B Manager(s)») and (ii) one (1) manager appointed among persons not only internal to GOLDMAN SACHS & CO but also resident of the Grand Duchy of Luxembourg, (who shall be referred to as the «A Manager(s)»).

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may delegate to Goldman, Sachs & Co. (the "Investment Manager") the power and authority to take certain actions and make certain decisions in the Investment Manager's discretion on behalf of the Company with regard to all activities and matters that are related to the Company's investment activities (including cash) and financing and hedging transactions, including (without limitation) (i) negotiating the terms of the investments by the company and financing and hedging transactions (ii) making on behalf of the company final and binding investment, disposition, management, structuring, financing, valuation and hedging decisions, decisions concerning the amount and timing of capital contributions, and other decisions that are related to, or ancillary or incidental to, the investments (including cash) and financing and hedging transactions, and (iii) binding the company with respect to, and executing on behalf of the company, all commitment letters, loan agreements, purchase agreements and other agreements relating to, or ancillary or incidental to, the investments by the company (including cash) and financing and hedging transactions, in each case, in accordance with the company's purposes, powers, investment objective, policies and restrictions. Such agreement shall be hereafter referred to as an "Investment Management Agreement".

The Board of Managers shall retain the ultimate responsibility for such decisions or actions taken on behalf of the Company by the Investment Manager. Such appointed Investment Manager shall render a quarterly report to the Board of Managers with respect to any action undertaken under the authority delegated to such Investment Manager. The Board of Managers reserve the right to decide by itself of the opportunity of any eventual investment the Investment Managers would seek to enter into on behalf of the Company. In addition the Board of Manager shall retain a supervisory role for monitoring the compliance with the Investment Management Agreement.

Regardless of any eventual contrary provision in the Investment Management Agreement, the Board of Managers shall retain all duties, prerogatives and/or rights reserved by the law (including without limitation the Luxembourg 1915 Commercial Companies Act, as amended) to the Board of Managers.

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. For financial commitments of more than EUR 10,000.- (TEN THOUSAND EURO) the company shall be bound by the joint signature of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager. For financial commitments equal to or less than EUR 10,000.- (TEN THOUSAND EURO) or any such contracts without any financial impact on the company, the company shall be bound by the sole signature of one (1) manager.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2008.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription and Payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

	shares
GSLP I Onshore S.à r.l.	1,250,000
TOTAL: one million two hundred and fifty thousand	1,250,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 2,200.- €.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:

As A Managers:

1. Christophe CAHUZAC, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on October 26th, 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand Duchy of Luxembourg;
2. Jean-Marc BISSOT Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on January 3, 1967, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand Duchy of Luxembourg;

As B Managers:

3. Michael FURTH, Managing Director, born in Geneva, Switzerland on April 29th, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;
 4. Eric GOLDSTEIN, Managing Director, born in New York, United States, on June 4, 1974, professionally residing at 85, Broad Street, New York, N.Y. 10004, United States of America;
 5. Simon CRESSWELL, Managing Director, born in Perth, Australia, on June 14th, 1968, professionally residing at 133 Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;
- 3) The company shall have its registered office at 9-11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by its surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GSLP I Onshore S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Société du Luxembourg sous le numéro B138.795, ici représenté par Pierre LANCELIN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre 1^{er} .- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est "GSLP I Onshore (Brenntag) S.à r.l."

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 12.500.- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) divisé en 1.250.000 (UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (UN CENTIME D'EURO) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions EUROS (100.000.000.- EUR) représenté par 10.000.000.000 (dix milliards) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'EURO (0,01 EUR) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte constitutif du 30 juillet 2008.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de cinq (5) membres au moins, associés ou non.

Le Conseil de Gérance est toujours composé de sorte qu'au moins (i) un (1) gérant soit choisi parmi les personnes internes à GOLDMAN SACHS & CO. (qui sera dénommé «Gérant(s) B») et (ii) un (1) un gérant soit non seulement

choisi parmi les personnes internes à GOLDMAN SACHS & CO. mais aussi résident du Grand Duché de Luxembourg (qui sera dénommé «Gérant(s) A»).

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants tel que l'Investment Manager comme défini ci-dessous.

Le Conseil de Gérance peut déléguer à Goldman, Sachs & Co. (l'"Investment Manager") le pouvoir et l'autorité de prendre certaines mesures et certaines décisions à la discrétion de l'Investment Manager, au nom de la Société, concernant toutes les activités et questions liées aux activités d'investissement de la Société (y compris pour les liquidités) et concernant les opérations de financement et de couverture, y compris (et sans limitation) (i) de négocier les conditions des investissements réalisés par la Société et les financement et couverture de ces transactions (ii) de décider au nom de la Société d'investissement définitifs et contraignants, de prendre des décisions de disposition, gestion, structuration, financement, évaluation et couverture, des décisions concernant le montant et le calendrier des apports en capital et toute autre décision liées directement ou indirectement aux investissements (y compris les liquidités), le financement et les opérations de couverture, et (iii) d'engager la Société s'agissant de, et agissant en son nom, toutes les lettres d'engagement, les conventions de prêts, les conventions d'achat et toutes autres conventions liées directement ou indirectement aux investissements de la Société (y compris les liquidités) et de financer et couvrir les transactions, dans chaque cas, conformément aux objets, pouvoirs, objectifs d'investissement, politiques et restrictions de la Société. Un tel accord sera ci-après dénommé une "convention de gestion de placement".

Le Conseil de Gérance conservera l'ultime responsabilité de telles décisions ou mesures prises au nom de la Société par le Investment Manager. Cet Investment Manager, s'il est nommé devra rendre au Conseil de Gérance un rapport trimestriel concernant toutes les mesures entreprises sous l'autorité déléguée à de tels Investment Managers. Le Conseil

de Gérance se réserve le droit de décider par lui-même de l'opportunité de tout éventuel investissement que le Investment Manager chercherait à conclure au nom de la Société. En outre, le Conseil de Gérance conservera un rôle de surveillance afin de veiller au respect de la convention de gestion de placement.

Indépendamment de toute disposition contraire dans la convention de gestion de placement, le Conseil de Gérance conservera l'ensemble des obligations, prérogatives et/ou droits réservés par la loi (y compris et sans limitation la loi luxembourgeoise de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée) au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. Pour tout engagement financier de plus de EUR 10.000,- (DIX MILLE EUROS) la société est engagée par la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B. Pour tout engagement financier inférieur ou égal à EUR 10.000,- (DIX MILLE EUROS) ou tout autre contrat n'ayant pas d'impact financier sur la société, la société est engagée par la seule signature d'un (1) gérant.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription et Paiement

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	parts sociales
GSLP I Onshore S.à r.l.	1.250.000
TOTAL: un million deux cent cinquante mille	1.250.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500.- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.200.- €.

Résolutions de l'associé unique

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

Gérants A:

1. Christophe CAHUZAC, Managing Director, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
2. Jean-Marc BISSOT Managing Director, né le 3 janvier 1967 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand-Duché du Luxembourg;

Gérants B:

3. Michael FURTH, Managing Director, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement à 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume-Uni;
 4. Eric GOLDSTEIN, Managing Director, né à New York, Etats-Unis, le 4 juin 1974, demeurant à titre professionnel à 85 Broad Street, New York, N.Y. 10004, Etats Unis;
 5. Simon CRESSWELL, Managing Director, né le 14 juin 1968 à Perth, Australie, demeurant professionnellement à 133 Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni;
- 3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lancelin, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31980. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008113217/212/463.

(080131169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signes I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 68.109.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 25 juillet 2008

1. L'Assemblée a réélu au poste d'administrateur pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2008:

- Monsieur Vincent Goy, directeur de société, demeurant 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- Monsieur Renato Mazzolini, directeur de société, demeurant 3, avenue Kennedy, MC-98000 Monaco,

- Madame Marie-Rose Lugli, directeur de société, demeurant au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2. L'Assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2008, Madame Monique Tommasini, demeurant au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SIGNES I S.A.

Signature

Référence de publication: 2008113307/1138/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00394. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Clavigo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.190.

L'an deux mille huit, le quatre août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «CLAVIGO S.A.», (la «Société») une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 67.190, constituée suivant acte notarié du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 68 du 04 février 1999.

Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suite à une décision des actionnaires de convertir le capital social en euros (EUR), prise en assemblée générale extraordinaire, tenue sous seing privé, en date du 20 juillet 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 152 du 29 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nadia WEYRICH, employé privé, demeurant professionnellement à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane ZANGRANDI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination de la Société en «CLAVIGO SRL».
- 2) Fixation de la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2050.
- 3) Démission avec décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, et adoption par la Société de la nationalité italienne; décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 5) Fixation du nouveau siège social de la Société.
- 6) Changement de la forme juridique de la Société d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée de droit italien.
- 7) Modification de l'objet social de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:
«La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

- la prise et la gestion de participations, tant en Italie qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit et partant également à part entière et de contrôle, dans d'autres sociétés et entreprises même consortiales et associatives, en intervenant également dans leur constitution;

- la coordination, du point de vue patrimonial, financier, administratif, technique et organisationnel, des sociétés et entreprises dans lesquelles elle détient une participation.

Dans le cadre de cet objet, elle pourra effectuer toutes les opérations bancaires, commerciales, financières (non à l'égard du public), mobilières et immobilières, estimées nécessaires ou utiles par l'organe administratif à la réalisation de l'objet social, et en particulier fournir des garanties réelles et personnelles également en faveur de tiers (toujours non à l'égard du public).»

8) Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la législation italienne.

9) Nomination d'un administrateur unique en la personne de Monsieur Giancarlo LOMBARDI, administrateur de société, né à Brescia (Italie), le 17 septembre 1946, demeurant à Milano, Via Pindemonte 1.

10) Délégation de pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (31'250.- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1'250) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la raison sociale de la Société en «CLAVIGO SRL».

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2050.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur Alexis DE BERNARDI, Monsieur Franco BERTONI et Monsieur Régis DONATI, de leurs mandats d'administrateurs et également de Monsieur Jean-Marc HEITZ, en tant que commissaire aux comptes actuel de la Société et décide de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social administratif et le siège de direction effective de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Milan (Italie) et de faire adopter par la Société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive de la CEE du 17 juillet 1969, et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et que les droits d'apport ont été régulièrement payés au Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer le nouveau siège social de la Société au 25 Viale Bianco Maria, I-20100 Milan (Italie).

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la forme juridique de la Société d'une société anonyme (S.A.) en celle d'une société à responsabilité limitée (S.r.l.) régie par le droit italien.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'objet social existant de la Société, afin de lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

«La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

- la prise et la gestion de participations, tant en Italie qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit et partant également à part entière et de contrôle, dans d'autres sociétés et entreprises même consortiales et associatives, en intervenant également dans leur constitution;

- la coordination, du point de vue patrimonial, financier, administratif, technique et organisationnel, des sociétés et entreprises dans lesquelles elle détient une participation.

Dans le cadre de cet objet, elle pourra effectuer toutes les opérations bancaires, commerciales, financières (non à l'égard du public), mobilières et immobilières, estimées nécessaires ou utiles par l'organe administratif à la réalisation de l'objet social, et en particulier fournir des garanties réelles et personnelles également en faveur de tiers (toujours non à l'égard du public).»

Huitième résolution

Afin de refléter tous ces changements intervenus ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société nouvellement dénommée «CLAVIGO» pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

Nouvelle version des statuts en langue italienne:

«STATUTO

della Società a responsabilità limitata

Art. 1. Denominazione

1. La società è denominata:
"CLAVIGO s.r.l."

Art. 2. Oggetto

2. La società ha per oggetto l'esercizio delle seguenti attività:

- l'assunzione e la gestione, in Italia e anche all'estero, di partecipazioni - in qualsiasi forma, e quindi anche totalitarie e di controllo - in altre società ed enti sia pure consortili ed associativi, anche intervenendo alla loro costituzione;
- il coordinamento - sotto il profilo patrimoniale, finanziario, amministrativo, tecnico ed organizzativo - delle società ed enti in cui partecipa..

In relazione a tale oggetto potrà compiere tutte le operazioni bancarie, commerciali, finanziarie (non nei confronti del pubblico), mobiliari e immobiliari ritenute dall'organo amministrativo necessarie o utili per il conseguimento dell'oggetto sociale, e in particolare prestare garanzie reali e personali anche a favore di terzi (sempre non nei confronti del pubblico).

Art. 3. Sede

3. La società ha sede in Milano

Art. 4. Durata

4. La durata della società è stabilita sino al 31 dicembre 2050.

Art. 5. Capitale e altre risorse finanziarie

5.1 Il capitale sociale è di Euro 31.250,00 (trentunmiladuecentocinquanta Euro).

5.2 Salvo il caso di cui all'articolo 2482-ter c.c., gli aumenti del capitale possono essere attuati anche mediante offerta di partecipazioni di nuova emissione a terzi; in tal caso, spetta ai soci che non hanno concorso alla decisione il diritto di recesso a norma dell'articolo 2473 c.c.

Nel caso di riduzione per perdite che incidono sul capitale sociale per oltre un terzo, può essere omesso il deposito presso la sede sociale della documentazione prevista dall'articolo 2482-bis, comma secondo c.c., in previsione dell'assemblea ivi indicata.

Le partecipazioni dei soci possono essere determinate anche in misura non proporzionale ai rispettivi conferimenti.

5.3 La società potrà acquisire dai soci versamenti (con o senza obbligo di rimborso) e finanziamenti (a titolo oneroso o gratuito), con nel rispetto delle normative vigenti, con particolare riferimento a quelle che regolano la raccolta di risparmio tra il pubblico.

Art. 6. Domiciliazione

6. Il domicilio dei soci, degli amministratori, dei sindaci e del revisore, se nominati, per i loro rapporti con la società, è quello che risulta dai libri sociali.

Art. 7. Trasferimento delle partecipazioni per atto tra vivi

7. Le partecipazioni sono liberamente trasferibili.

Art. 8. Morte del socio

8. La partecipazione è liberamente trasferibile per successione legittima o testamentaria.

Art. 9. Recesso

9.1 Il diritto di recesso spetta in tutti i casi previsti dalla legge.

9.2 Il socio che intende recedere dalla società deve darne comunicazione all'organo amministrativo mediante lettera inviata con raccomandata con ricevuta di ritorno.

La raccomandata deve essere inviata entro 30 giorni dall'iscrizione nel registro imprese o, se non prevista, dalla trascrizione nel libro delle decisioni dei soci della decisione che lo legittima, con l'indicazione delle generalità del socio recedente e del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento.

Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una decisione, esso può essere esercitato non oltre trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio.

L'organo amministrativo è tenuto a comunicare ai soci i fatti che possono dare luogo all'esercizio del recesso entro 30 giorni dalla data in cui ne è venuto esso stesso a conoscenza.

Il recesso si intende esercitato il giorno in cui la comunicazione è pervenuta alla sede della società. Dell'avvenuto esercizio del diritto di recesso deve essere fatta annotazione nel libro dei soci.

9.3 Le partecipazioni saranno rimborsate al socio in proporzione del patrimonio sociale.

Il valore del patrimonio della società è determinato dall'organo amministrativo, sentito il parere dei sindaci e del revisore, se nominati, tenendo conto del suo valore di mercato della partecipazione riferito al momento di efficacia del recesso determinato ai sensi del precedente comma.

Ai fini della determinazione del valore di mercato occorre aver riguardo alla consistenza patrimoniale della società e alle sue prospettive reddituali.

In caso di disaccordo, la valutazione delle partecipazioni, secondo i criteri sopra indicati, è effettuata, tramite relazione giurata, da un esperto nominato dal Tribunale nella cui circoscrizione si trova la sede della società, che provvede anche sulle spese, su istanza della parte più diligente. Si applica il primo comma dell'articolo 1349 c.c.

9.4 Il rimborso delle partecipazioni per le quali è stato esercitato il recesso deve essere eseguito entro sei mesi dalla data di efficacia del recesso.

Il rimborso può avvenire mediante acquisto da parte degli altri soci proporzionalmente alle loro partecipazioni o da parte di un terzo concordemente individuato dai soci medesimi.

Qualora ciò non avvenga, il rimborso è effettuato utilizzando riserve disponibili o in mancanza riducendo il capitale sociale corrispondentemente. In questo ultimo caso si applica l'articolo 2482 c.c., e qualora sulla base di esso non risulti possibile il rimborso della partecipazione del socio receduto, la società si scioglie ai sensi dell'articolo 2484, comma primo n. 5 c.c.

Art. 10. Amministratori

10.1 La società può essere amministrata, alternativamente, su decisione dei soci in sede della nomina:

- da un amministratore unico;
- da un consiglio di amministrazione composto da <3> a <5> membri, secondo il numero determinato dai soci al momento della nomina;

10.2 Gli amministratori possono essere anche non soci.

10.3 Non si applica agli amministratori il divieto di concorrenza di cui all'articolo 2390 c.c.

Art. 11. Durata della carica, revoca e cessazione degli amministratori

11.1 Gli amministratori restano in carica fino a revoca o dimissioni o per il periodo determinato dai soci al momento della nomina.

11.2 Gli amministratori sono rieleggibili.

11.3.1 Salvo quanto previsto al successivo comma, se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori (purché non rappresentino la metà degli amministratori, in caso di numero pari, o la maggioranza degli stessi, in caso di numero dispari) gli altri provvedono a sostituirli; gli amministratori così nominati restano in carica sino alla prossima assemblea.

11.3.2 Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, se per qualsiasi causa viene meno la metà dei consiglieri, in caso di numero pari, o la maggioranza degli stessi, in caso di numero dispari, decade l'intero consiglio di amministrazione. Il collegio sindacale, se nominato, oppure - in caso contrario - gli altri consiglieri devono, entro 30 giorni, sottoporre alla decisione dei soci la nomina del nuovo organo amministrativo; nel frattempo il collegio sindacale, se nominato, o - in mancanza - l'organo amministrativo decaduto possono compiere solo le operazioni di ordinaria amministrazione.

Art. 12. Consiglio di amministrazione

12.1 Qualora non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, il consiglio di amministrazione elegge fra i suoi membri un presidente.

12.2 Le decisioni del consiglio di amministrazione, salvo quanto previsto al prossimo articolo, possono essere adottate mediante consultazione scritta, ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto.

12.3 La procedura di consultazione scritta, o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari formalità purché sia assicurato a ciascun amministratore il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione.

La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione da parte della maggioranza degli amministratori in carica. Dai documenti

sottoscritti dagli amministratori devono risultare con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa.

Il procedimento deve concludersi entro 30 giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione.

12.4 Le decisioni degli amministratori devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni degli amministratori. La relativa documentazione è conservata dalla società.

Art. 13. Adunanze del consiglio di amministrazione

13.1 In caso di richiesta di un amministratore, il consiglio di amministrazione deve deliberare in adunanza collegiale.

13.2 In questo caso il presidente convoca il consiglio di amministrazione, ne fissa l'ordine del giorno, ne coordina i lavori e provvede affinché tutti gli amministratori siano adeguatamente informati sulle materie da trattare.

13.3 La convocazione avviene mediante avviso spedito a tutti gli amministratori, sindaci effettivi e revisore, se nominati, con raccomandata, fax o messaggio di posta elettronica, almeno tre giorni prima dell'adunanza e, in caso di urgenza, almeno un giorno prima. Nell'avviso vengono fissati la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché l'ordine del giorno.

13.4 Il consiglio si raduna presso la sede sociale o anche altrove, purché in Italia, o nel territorio di un altro stato membro dell'Unione Europea.

13.5 Le adunanze del consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervengono tutti i consiglieri in carica ed i sindaci effettivi, se nominati.

13.6 Le riunioni del consiglio di amministrazione si possono svolgere anche tramite mezzi di telecomunicazione, alle seguenti condizioni di cui si darà atto nei relativi verbali:

a. che sia consentito al presidente della riunione di accertare l'identità degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione;

b. che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione;

c. che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

13.7 Per la validità delle deliberazioni del consiglio di amministrazione, assunte con adunanza dello stesso, si richiede la presenza effettiva della maggioranza dei suoi membri in carica; le deliberazioni sono prese con la maggioranza assoluta dei voti dei presenti.

13.8 Delle deliberazioni della seduta si redigerà un verbale firmato dal presidente e dal segretario, se nominato, che dovrà essere trascritto nel libro delle decisioni degli amministratori.

Art. 14. Poteri dell'organo amministrativo - Suoi ausiliari

14.1 L'organo amministrativo ha tutti i poteri per l'amministrazione della società.

In sede di nomina possono tuttavia essere indicati limiti ai poteri degli amministratori.

14.2 Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, questo può delegare tutti o parte dei suoi poteri ad un comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi componenti, ovvero ad uno o più dei suoi componenti, anche disgiuntamente. In questo caso si applicano le disposizioni contenute nei commi terzo, quinto e sesto dell'articolo 2381 c.c. Non possono essere delegate le attribuzioni indicate nell'articolo 2475, comma quinto c.c.

Con riferimento alle materie indicate dall'articolo 2475 comma quinto c.c. ovvero in tutti gli altri casi previsti dalla legge o dal presente statuto, le decisioni degli amministratori, che siano stati nominati con poteri disgiunti o congiunti, debbono essere adottate mediante apposita deliberazione; a tal fine gli amministratori vengono convocati dall'amministratore più anziano e deliberano validamente col voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica. Le deliberazioni così assunte sono constatate da verbale sottoscritto da almeno un amministratore; detto verbale, anche se redatto per atto pubblico, dovrà essere trascritto, nel libro delle decisioni degli amministratori; per quanto riguarda le modalità di convocazione, il luogo di convocazione e le modalità di svolgimento della riunione si applicano, in quanto non derogate dalle disposizioni del presente comma, le disposizioni del presente statuto concernenti il consiglio di amministrazione.

14.3 Possono essere nominati direttori, institori o procuratori per il compimento di determinati atti o categorie di atti, determinandone i poteri.

Art. 15. Rappresentanza

15.1 L'amministratore unico ha la rappresentanza della società.

15.2 In caso di nomina del consiglio di amministrazione, la rappresentanza della società spetta al presidente del consiglio di amministrazione e ai singoli consiglieri delegati, se nominati.

15.3 La rappresentanza della società spetta anche ai direttori, agli institori e ai procuratori, nei limiti dei poteri loro conferiti nell'atto di nomina.

15.4 Nel caso di nomina di più amministratori, la rappresentanza della società spetta agli stessi congiuntamente o disgiuntamente, allo stesso modo in cui sono stati attribuiti in sede di nomina i poteri di amministrazione

15.5 La rappresentanza della società in liquidazione spetta al liquidatore o al presidente del collegio dei liquidatori e agli eventuali altri componenti il collegio di liquidazione con le modalità e i limiti stabiliti in sede di nomina.

Art. 16. Compensi degli amministratori

16.1 Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

16.2 I soci possono inoltre assegnare agli amministratori un'indennità annuale in misura fissa, ovvero un compenso proporzionale agli utili netti di esercizio, nonché determinare un'indennità per la cessazione dalla carica e deliberare l'accantonamento per il relativo fondo di quiescenza con modalità stabilite con decisione dei soci.

16.3 In caso di nomina di un comitato esecutivo o di consiglieri delegati, il loro compenso è stabilito dal consiglio di amministrazione al momento della nomina.

Art. 17. Collegio sindacale

17.1 La società può nominare il collegio sindacale.

17.2 Nei casi previsti dal secondo e terzo comma dell'articolo 2477 c.c., la nomina del collegio sindacale è obbligatoria.

17.1 Il collegio sindacale si compone di tre membri effettivi e di due supplenti.

17.2 Al collegio sindacale si applicano comunque le norme previste per lo stesso in materia di s.p.a.

Art. 18. Controllo contabile

18.1 La società può affidare il controllo contabile a un revisore o a una società di revisione iscritti nel registro istituito presso il Ministero della Giustizia.

18.2 Nei casi previsti dall'art. 2477, secondo e terzo comma, c.c., il controllo contabile spetta al revisore, salvo che (compatibilmente con quanto previsto dall'art. 2409-bis, terzo comma, c.c.) sia stato attribuito, in sede di nomina, al collegio sindacale. In quest'ultimo caso, tutti sindaci devono essere iscritti nel registro istituito presso il Ministero della Giustizia.

18.3 Si applicano al soggetto che effettua il controllo contabile le norme previste per lo stesso in materia di s.p.a.

Art. 19. Decisioni dei soci

19.1 I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, dal presente statuto, nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

19.2 Non è necessaria la decisione dei soci che autorizzi l'acquisto da parte della società, per un corrispettivo pari o superiore al decimo del capitale sociale, di beni o di crediti dei soci fondatori, dei soci e degli amministratori, nei due anni dalla iscrizione della società nel registro delle imprese.

Art. 20. Diritto di voto

20.1 Hanno diritto di voto i soci iscritti nel libro dei soci.

20.2 In ogni caso il voto compete a ciascun socio in misura proporzionale alla sua partecipazione.

20.3 Il socio moroso (o il socio la cui polizza assicurativa o la cui garanzia bancaria siano scadute o divenute inefficaci, ove prestate ai sensi dell'articolo 2466, comma quinto c.c.) non può partecipare alle decisioni dei soci.

Art. 21. Consultazione scritta e consenso espresso per iscritto

21.1 Salvo che nei casi espressamente vietati dalla legge, le decisioni dei soci possono essere adottate mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto.

21.2 La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari formalità, purché sia assicurato a ciascun socio il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione.

La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento, ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione, da parte di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale come previsto in seguito in tema di quorum.

Il procedimento deve concludersi entro 30 giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione proposta.

21.3 Le decisioni dei soci adottate ai sensi del presente articolo devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni dei soci.

Art. 22. Assemblea

22.1 Nei casi previsti dalla legge o dal presente statuto, oppure quando lo richiedono uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale, le decisioni dei soci devono essere adottate mediante deliberazione assembleare.

22.2 L'assemblea deve essere convocata dall'organo amministrativo anche fuori dalla sede sociale, purché in Italia o nel territorio di un altro stato membro dell'Unione Europea, oppure in Svizzera.

In caso di impossibilità di tutti gli amministratori o di loro inattività, l'assemblea può essere convocata dal collegio sindacale, se nominato, o anche da un socio.

22.3 L'assemblea viene convocata con avviso spedito otto giorni o, se spedito successivamente, ricevuto almeno cinque giorni prima di quello fissato per l'adunanza, con lettera raccomandata, fax o messaggio di posta elettronica, fatto pervenire agli aventi diritto al domicilio risultante dai libri sociali.

Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il giorno, il luogo, l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

22.4 La deliberazione dell'assemblea si intende adottata, anche in mancanza di formale convocazione, quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori e i sindaci, se nominati, sono presenti o informati della riunione, e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento.

Art. 23. Svolgimento dell'assemblea

23.1 L'assemblea è presieduta dalla persona designata dagli intervenuti.

23.2 Spetta al presidente dell'assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, dirigere e regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni.

23.3 L'assemblea dei soci può svolgersi anche in più luoghi collegati con mezzi di telecomunicazione, e ciò alle seguenti condizioni, delle quali deve essere dato atto nei relativi verbali:

- che sia consentito al presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

In tutti i luoghi audio e o video collegati in cui si tiene la riunione dovrà essere predisposto il foglio delle presenze.

Art. 24. Deleghe

24.1 Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare anche da soggetto non socio per delega scritta, che deve essere conservata dalla società. Nella delega deve essere specificato il nome del rappresentante con l'indicazione di eventuali facoltà e limiti di subdelega.

24.2 E' ammessa anche una delega a valere per più assemblee, indipendentemente dal loro ordine del giorno.

Art. 25. Verbale dell'assemblea

25.1 Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario se nominato o dal notaio, se richiesto dalla legge.

25.2 Il verbale deve indicare la data dell'assemblea e, anche in allegato, l'identità dei partecipanti e il capitale rappresentato da ciascuno; deve altresì indicare le modalità e il risultato delle votazioni e deve consentire, anche per allegato, l'identificazione dei soci favorevoli, astenuti o dissenzienti.

Il verbale deve riportare gli esiti degli accertamenti fatti dal presidente. Nel verbale devono essere riassunte, su richiesta dei soci, le loro dichiarazioni pertinenti all'ordine del giorno.

25.3 Il verbale dell'assemblea, anche se redatto per atto pubblico, deve essere trascritto, senza indugio, nel libro delle decisioni dei soci.

Art. 26. Quorum

26.1 Le decisioni dei soci sono assunte con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale.

26.2 Per introdurre, modificare o sopprimere i diritti eventualmente attribuiti ai singoli soci ai sensi del terzo comma dell'articolo 2468 c.c., è necessario il consenso di tutti i soci.

26.3 Restano comunque salve le altre disposizioni di legge o del presente statuto che, per particolari decisioni, richiedono diverse specifiche maggioranze.

Art. 27. Bilancio e utili

27.1 Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno.

27.2 Gli utili netti risultanti dal bilancio, dedotto almeno il 5% (cinque per cento) da destinare a riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale, verranno ripartiti tra i soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta, salvo diversa decisione dei soci.

27.3 Il bilancio dovrà essere presentato ai soci entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, salva la possibilità di un maggior termine, nei limiti ed alle condizioni previste dal secondo comma dell'articolo 2364 c.c.

Art. 28. Scioglimento e liquidazione

28.1 La società si scioglie per le cause previste dalla legge.

28.2 In tutte le ipotesi di scioglimento, l'organo amministrativo deve effettuare gli adempimenti pubblicitari previsti dalla legge nel termine di 30 giorni dal loro verificarsi.

28.3 L'assemblea nominerà uno o più liquidatori determinando:

- il numero dei liquidatori;
- in caso di pluralità di liquidatori, le regole di funzionamento del collegio, anche mediante rinvio al funzionamento del consiglio di amministrazione, in quanto compatibile;
- a chi spetta la rappresentanza della società;
- i criteri in base ai quali deve svolgersi la liquidazione;
- gli eventuali limiti ai poteri dell'organo liquidativo.

Art. 29. Disposizioni applicabili

29 Per tutto quanto non previsto dal presente statuto si fa riferimento alle norme previste dal codice civile per le società a responsabilità limitata e, qualora nulla le stesse prevedano, a quelle dettate per le società per azioni."

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer un administrateur unique de la société droit italien, la seule personne suivante:

Monsieur Giancarlo LOMBARDI, administrateur de société, né à Brescia (Italie), le 17 septembre 1946, demeurant à Milano, Via Pindemonte 1.

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide en outre de conférer à cet administrateur unique, Monsieur Giancarlo LOMBARDI, tous pouvoirs nécessaires en vue de l'exécution matérielle de qui a été délibéré supra. En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Onzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide que toutes les résolutions prises ci-avant prendront effet à partir du jour de la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. FERNANDES, N. WEYRICH, V. ZANGRANDI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 août 2008. Relation: EAC/2008/10753. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Esch-sur-Alzette, le 20 août 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2008113223/239/410.

(080131238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

WPP Luxembourg Gamma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.134.898.520,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.018.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of August, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.018 (the

Company), incorporated on 21 November 2000 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hespérange, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 423 of 8 June 2001. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 20 March 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1162 of 13 May 2008.

There appeared:

1. WPP Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.213, owner of 2,362,501 Ordinary Shares, 5,000,000 Preferred A Shares and 18,838,985 Preferred B Shares of the Company having a nominal value of USD 30 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.003, owner of 30,738,674 Ordinary Shares, 24,494,349 Preferred B Shares, 3,333,334 Preferred C Shares, 3,333,334 Preferred D Shares, 3,333,334 Preferred E Shares, 3,333,334 Preferred F Shares, 9,333,334 Preferred G Shares and 10,100,000 Preferred H Shares of the Company having a nominal value of USD 30 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3. WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.206, owner of 5,233,395 Ordinary Shares of the Company having a nominal value of USD 30 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

4. WPP Consulting Limited, a limited liability company existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 27, Farm Street, London, W1J 5RJ, United Kingdom, owner of 23,994,499 Ordinary Shares of the Company having a nominal value of USD 30 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

5. Luxembourg Finance Beta CV, a Dutch Limited Partnership under the form of a "commanditaire vennootschap" whose registered office is at Wilhelminaplein 10, 3072 DE Rotterdam, the Netherlands, represented by its general partner WPP Luxembourg Beta S.à r.l., owner of 27,734,211 Ordinary Shares of the Company having a nominal value of USD 30 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The parties referred to under items 1. to 5. above are collectively referred to as the Shareholders.

The powers of attorney from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold collectively all the 90,063,280 Ordinary Shares and 81,100,004 Preferred Shares (of classes A to H) having a nominal value of USD 30 each in the share capital of the Company amounting to USD 5,134,898,520;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Setting of the date of closing of the financial year of the Company that has started on 21 March 2008 on 14 August 2008, decision that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 14 August of each year and amendment of article 13 of the articles of association of the Company to reflect these changes; and

3. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves (i) that the financial year of the Company that has started on 21 March 2008 shall close on 14 August 2008 and (ii) that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 14 August of each year.

As a consequence, the Meeting resolves to amend article 13 of the Articles which will henceforth have the following wording:

" **Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on 15 August each year and ends on 14 August of the following year."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 700 (seven hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le quatorze août, par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.018 (la Société). La Société a été constituée le 21 novembre 2000 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hespérange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 423 du 8 juin 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 20 mars 2008 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1162 du 13 mai 2008.

Ont comparu:

1. WPP Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.213, détentrice de 2.362.501 parts sociales ordinaires, de 5.000.000 parts sociales privilégiées de classe A et 18.838.985 parts sociales privilégiées de classe B de la Société ayant une valeur nominale de USD 30 chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.003, détentrice de 58.472.885 parts sociales ordinaires, 24.494.349 parts sociales privilégiées de classe B, 3.333.334 parts sociales privilégiées de classe C, 3.333.334 parts sociales privilégiées de classe D, 3.333.334 parts sociales privilégiées de classe E, 3.333.334 parts sociales privilégiées de classe F, 9.333.334 parts sociales privilégiées de classe G et 10.100.000 parts sociales privilégiées de classe H de la Société ayant une valeur nominale de USD 30 chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.206, détentrice de 5.233.395 parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 30 chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. WPP Consulting Limited, une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 27, Farm Street, Londres W1J 5RJ, Royaume-Uni, détentrice de 23.994.499 parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 30 chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

5. Luxembourg Finance Beta CV, une commanditaire vennootschap ayant son siège social à Wilhelminaplein 10, 3072 DE Rotterdam, Pays-Bas, représentée par son general partner WPP Luxembourg Beta S.à r.l., détentrice de 27.734.211 parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 30 chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Les parties reprises sous les points 1. à 5. ci-dessus sont collectivement désignées comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les 90.063.280 parts sociales ordinaires et 81.100.004 parts sociales privilégiées (de classes A à H) ayant une valeur nominale de USD 30 chacune dans la capital social de la Société s'élevant à USD 5.134.898.520;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Détermination de la date de clôture de l'exercice social de la Société ayant débuté le 21 mars 2008 au 14 août 2008, décision que la date de clôture de l'exercice social de la Société soit le 14 août de chaque année et modification de l'article 13 des statuts de la Société afin d'y refléter ces modifications; et
3. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide (i) que l'exercice social de la Société ayant débuté le 21 mars 2008 sera clôturé le 14 août 2008 et (ii) que la date de clôture de l'exercice social de la Société sera le 14 août de chaque année.

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier l'article 13 des Statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 13. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 15 août de chaque année et se termine le 14 août de l'année suivante."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 700 (sept cents Euro).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2008. LAC/2008/34741. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008113240/5770/167.

(080130906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

**Aviva Investors Hedge Funds, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Aviva Alternative Funds).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.335.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of "AVIVA ALTERNATIVE FUNDS" (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office in Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, incorporated pursuant to a deed passed before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 14th May 2003. The Articles of Incorporation were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), No 547, on 21st May 2003.

The Meeting was presided by William Gilson, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as scrutineer Mark Phillips, private employee, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as secretary Sophie Lozinguez, private employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

Amendment of article 1 of the Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") by changing the name of the Company from "Aviva Alternative Funds" to "Aviva Investors Hedge Funds".

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary as well as the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the convening notice has been sent by registered mail on 31 July 2008 to all registered shareholders to their address indicated in the register of shareholders of the Company.

IV. at it appears from the attendance list that out of the 53,467,083 shares in issue, 47,054,811 shares are present or represented at the present Meeting.

The present Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the Meeting by unanimous vote, took the following resolution

Sole resolution

The Meeting decides to change the name of the Company from "Aviva Alternative Funds" to "Aviva Investors Hedge Funds", and to, consequently, amend article 1 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" under the name of "Aviva Investors Hedge Funds" (the "Company")."

There being no further business on the items of the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned Notary who understands and speaks English states that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit le treize août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Aviva Alternative Funds" (ci-après la "Société"), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social à Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 2003. Les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), n° 547 du 21 mai 2003.

L'Assemblée est présidée par William Gilson, employé privé, résidant à Luxembourg.

Le président désigne aux fonctions de scrutateur Mark Phillips, employé privé, résidant à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme secrétaire Sophie Lozinguez, employée privée, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été dûment constitué le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société (les "Statuts") en changeant le nom de la Société de "Aviva Alternative Funds" en "Aviva Investors Hedge Funds".

II. Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent de la Société sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné ainsi que les mandats resteront annexés au présent acte afin d'être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Un avis de convocation a été envoyé aux actionnaires nominatifs par courrier recommandé le 31 juillet 2008 à l'adresse indiquée au registre des actionnaires de la Société.

IV. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 53.467.083 actions émises, 47.054.811 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V. Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer telle que constituée sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier le nom de la Société d' "Aviva Alternative Funds" en "Aviva Investors Hedge Funds", et de modifier, par conséquent, l'article 1^{er} des Statuts de la manière suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une "société d'investissement à capital variable" sous la dénomination "Aviva Investors Hedge Funds" (la "Société")."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare, à la requête des comparants, que le procès verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: W. Gilson, M. Phillips, S. Lozinguez et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2008. LAC/2008/34729. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008113224/5770/92.

(080130947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Ecotechnology Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 122.422.

L'an deux mille huit, le sept août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ECOTECHNOLOGY FINANCES S.A.", R.C. Luxembourg B Numéro 122.422, ayant son siège social à Clervaux, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 426 du 22 mars 2007.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, en remplacement du notaire instrumentaire en date du 26 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2144 du 29 septembre 2007.

La séance est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Joseph DELREE, expert-comptable, demeurant à Clervaux.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Marina LEBEDEVA, ingénieur, demeurant 9, Grima Boulevard, 1002 Riga.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que sur les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros chacune constituant l'intégralité du capital social d'un million (1.000.000,-) d'euros, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions de classe A avec droit de vote sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Résolution à prendre conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 2) Réduction du capital social d'un montant de EUR 629.000,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.000.000,- au montant de EUR 371.000,- par apurement des pertes à due concurrence.
- 3) Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence de EUR 130.000,- pour le porter de son montant réduit de EUR 371.000,- à EUR 501.000,- par la création et l'émission de 130 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes.
- 4) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts.
- 5) Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2007 adopté par l'Assemblée Générale ordinaire reportée en date du 1^{er} août 2008 et en se référant à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à une dissolution de la Société, mais de continuer les opérations nonobstant la situation économique et financière de la Société et la perte dépassant la moitié du capital social.

Deuxième résolution

Le capital social est réduit d'un montant de EUR 629.000,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.000.000,- au montant de EUR 371.000,- par apurement des pertes à due concurrence.

La réalité de ces pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par un bilan au 31 décembre 2007, lequel bilan, après signature ne varietur, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Troisième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 130.000,- pour le porter de son montant réduit de EUR 371.000,- à EUR 501.000,- par la création et l'émission de 130 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes.

Le montant de l'augmentation a été entièrement libéré en espèces par Monsieur Joseph DELREE, expert-comptable, demeurant à L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselsborn.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de EUR 130.000,- est dès à présent à la libre disposition de la société.

Quatrième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 3. alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé cinq cent un mille (501.000,-) euros (EUR), divisé en cinq cent et une (501) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. DELREE, R. THILL, M. LEBEDEVA et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008. LAC/2008/34023. — Reçu six cent cinquante euros Eur 0,50% = 650.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008113225/5770/74.

(080130961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

LUX-PT S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4601 Differdange, 82, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.168.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Artur José PRAZERES BARROSO, gérant de société, demeurant à L-4601 Differdange, 82, avenue de la Liberté.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise de transports de marchandises par route avec des véhicules de plus de 3,5 tonnes.
- l'exploitation d'un commerce avec achat et vente de toutes marchandises quelconques, l'importation et l'exportation de biens et de prestations de services, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "LUX-PT S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune et se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2008.

108519

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Artur José PRAZERES BARROSO, prèdit.

2 - La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

3.- Le siège social est établi à L-4671 Differdange, 82, avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: PRAZERES BARROSO, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 août 2008. Relation: EAC/2008/10405. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12500 à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113229/203/87.

(080131209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.176.

In the year two thousand eight, on the eleventh of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA, a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.176, incorporated pursuant to a deed of the Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 18 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 12, 2008, under number 619 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 1, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Mr Etienne de Crépy, lawyer, residing professionally in Luxembourg. The Chairman appoints Ms Tulay Sonmez, lawyer, residing professionally in Luxembourg as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mr Tom Storck, lawyer, residing professionally in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) in order to bring it from its present amount of one million sixty-one thousand United States Dollar (USD 1,061,000), represented by 1,061,000 shares of USD 1.- each, to one million seventy-one thousand United States Dollar (USD 1,071,000), by way of the issue of ten thousand (10,000) new ordinary shares of class A (the New Class A Shares), with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each and having the same rights and obligations as the existing shares;

3. Subscription for the above 10,000 new class A ordinary shares and payment of the subscription price by a contribution in cash amounting to USD 7,000,000 of which (i) USD 10,000 shall be allocated to the share capital account of the Company, and (ii) the remaining, i.e. USD 6,990,000 to the share premium reserve account of the Company;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2;

5. Miscellaneous.

II. The power of attorney of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur", will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed capital of the Company by an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) in order to bring it from its present amount of one million sixty-one thousand United States Dollar (USD 1,061,000), represented by 1,061,000 shares of USD 1.- each, to one million seventy-one thousand United States Dollars (USD 1,071,000), by way of the issue of ten thousand (10,000) new ordinary shares of class A (the New Class A Shares), with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Meeting records the subscription and the full payment of the New Class A Shares by way of a contribution in cash as follows:

Rasa Land Investor Holding B.V., a private limited liability company, having its registered office at Strawinskyiaan 3105, 1077ZX Amsterdam, The Netherlands, registered with the Dutch register of commerce and companies under the number 34284209, represented by Mr Etienne de Crépy, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on August 8, 2008, declares to (i) subscribe for all New Class A Shares of the Company, and to (ii) fully pay them up by a contribution in cash of seven million United States Dollars (USD 7,000,000).

The Meeting resolves to allocate (i) ten thousand United States Dollars (USD 10,000) to the share capital of the Company and (ii) the remaining, i.e. six million nine hundred ninety thousand United States Dollars (USD 6,990,000) to the share premium reserve account of the Company.

Proof of the full payment of the above contribution for a total amount of seven million United States Dollars (USD 7,000,000) has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

5.1. The Company's share capital is set at one million seventy-one thousand United States Dollars (USD 1,071,000), represented by one million seventy thousand nine hundred and fifty-five (1,070,955) ordinary class A shares, one (1) management class B share, forty-four (44) ordinary class C shares, all in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, subscribed and fully paid-up.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the Meeting.

Estimated costs

For registration purposes the increase of capital is valued at EUR 4,643,757.46.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately twenty-seven thousand (27,000.-) euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le onze août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 136.176, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer notaire de résidence à Luxembourg, le 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 619 du 12 mars 2008 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant un acte reçu du notaire instrumentant, en date du 1^{er} août, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par M. Etienne de Crépy, juriste, de résidence à Luxembourg qui nomme Mlle Tulay Sonmez, avocat, de résidence à Luxembourg en qualité de secrétaire.

L'Assemblée désigne Mr Tom Storck, avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg en qualité de scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ci-après désignés ensemble le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000) afin de le porter de son montant actuel de un million soixante et un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.061.000), représenté par 1.061.000 actions de USD 1 chacune, à un million soixante et onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.071.000), par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles actions de classe A de la Société (les Nouvelles Actions de Classe A), ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

3. Souscription et libération des 10.000 Nouvelles Actions de Classe A par un apport en numéraire de USD 7.000.000 dont (i) USD 10.000 seront affectés au compte capital social de la Société et (ii) le montant restant, i.e. USD 6.990.000 au compte de réserve prime d'émission de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2.

5. Divers.

II. Les procurations des associés représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le mandataire des associés représentés, le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, avec les procurations des associés représentés, après signature ne varietur, resteront annexées aux présentes.

III. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation représentant le capital social de la Société sont présentes ou représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux associés présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant le reconnaître.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000) afin de le porter de son montant actuel de un million soixante et un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.061.000), représenté par 1.061.000 actions de USD 1 chacune, à un million soixante et onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.071.000), par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles actions de classe A de la Société (les Nouvelles Actions de Classe A), ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Paiement

L'Assemblée enregistre la souscription suivante et la libération intégrale des Nouvelles Actions de Classe A par un apport en numéraire de la manière suivante:

Rasa Land Investor Holding B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès du Registre de Commerce des Sociétés néerlandais sous le numéro 34284209, représentée par M. Etienne de Crépy, juriste, résidant professionnellement au

Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 8 août 2008, déclare (i) souscrire à toutes les Nouvelles Actions de Classe A de la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de sept millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7.000.000).

L'Assemblée décide d'affecter (i) dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000) au compte de capital social de la Société et (ii) le montant restant, i.e. six millions neuf cent quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.990.000) au compte de réserve prime d'émission de la Société.

Preuve du paiement intégral de l'apport mentionné ci-dessus pour un montant total de sept millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7.000.000) a été documentée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social de la Société est fixé à un million soixante et onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.071.000), représenté par un million soixante-dix mille neuf cent cinquante-cinq (1.070.955) actions ordinaires de classe A, une (1) action de commandité de classe B et quarante-quatre (44) actions ordinaires de classe C, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à EUR 4.643.757,46.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ vingt-sept mille (27.000,-) euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite au mandataire des parties comparantes et aux membres du Bureau, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: E. de Crépy, T. Sonmez, T. Storck et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2008. LAC/2008/34389. - Reçu vingt-trois mille trois cent quatorze euros soixante-huit cents, Eur 0,50% = 23.314,68.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008113227/5770/174.

(080130980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Edicoll Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.166.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

NIO FUND LIMITED, avec siège social à Dominion House, 60, Montrose Avenue, Frederik Street, N-9932 Nassau, Bahamas, immatriculée auprès du «Registrar General of the Commonwealth of the Bahamas» sous le numéro 120.098 B,

ici représentée par Monsieur Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, demeurant à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé du 14 juillet 2008.

La procuration pré-mentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme précisé ci-avant, a requis le notaire de constituer par le présent acte une "société anonyme" et d'établir ses statuts comme suit:

Titre 1^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme (la «Société») qui sera régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») de même que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la Société est EDICOLL LUX S.A.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à toute autre place au Grand-Duché de Luxembourg par le biais d'une résolution de ses actionnaires délibérant selon la manière déterminée pour la modification des statuts.

Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- €) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 7. La Société pourra être administrée par un seul administrateur à sa seule discrétion, et ce, tant qu'elle aura un seul actionnaire.

Dans l'hypothèse où la Société a plusieurs actionnaires, elle sera administrée par trois administrateurs au moins nommés par l'assemblée générale. Si plusieurs administrateurs ont été nommés, ils constitueront un conseil d'administration.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur de la Société peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du conseil d'administration comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire.

Tout membre du conseil d'administration qui participe à une réunion du conseil d'administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil d'adminis-

tration présents à cette réunion (soit en personne, soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les membres du conseil d'administration qui participent à une réunion du conseil d'administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne, soit par mandataire à une telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil d'administration seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 9. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 10. La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. L'administrateur unique ou, selon le cas, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Ils peuvent aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par l'administrateur unique ou, selon le cas, par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans les convocations le troisième vendredi du mois de juin à 17.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. L'actionnaire unique pourra exercer tous les pouvoirs dont l'assemblée générale des actionnaires est investie conformément à la section IV paragraphe 5 de la Loi.

Toutes décisions prises par le seul actionnaire devront être écrites et con-signées dans des procès-verbaux. Elles devront être conservées dans un registre spécial.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi et ses lois modificatives.

108525

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les statuts ayant ainsi été adoptés, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci avant, déclare souscrire l'intégralité des trois cent dix (310) actions et les libérer entièrement moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- €) se trouve dès maintenant la libre et entière disposition de la société; la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement ont été observées.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire pré-mentionné, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

2) La Société sera administrée par trois (3) administrateurs.

3) Ont été nommés comme administrateurs de la Société:

1.- Madame Andrea THIELENHAUS, employée privée, née à Cologne (Allemagne) le 25 mars 1963, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

2.- Monsieur Raymond GATTO, employé privé, né à Charleroi (Belgique), le 1^{er} mars 1950, demeurant à L-8066 Bertrange, 23, rue de la Gare,

3.- Monsieur Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, né à Lezzeno (Italie), le 16 août 1943, demeurant à L-8077 Bertrange, 248, rue de Luxembourg.

4) Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1). A été nommé comme commissaire aux comptes:

Madame Claudine VAN HAL, employée privée, née à Gand (Belgique), le 11 juin 1949, demeurant à L-5431 Lenningen, 23, rue de l'Ecole.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 1.600.- €.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Ragazzoni, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2008. LAC/ 2008/ 33070. — Reçu à 0,50 %: cent cinquante-cinq euros (€ 155.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008113218/212/171.

(080131164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

**EGL Holding Luxembourg AG, Société Anonyme,
(anc. Elektrizitäts-Gesellschaft Laufenburg Luxembourg AG).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.420.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Elektrizitäts-Gesellschaft Laufenburg Luxembourg AG." (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331

Luxembourg, incorporated on 21 September 2004 by deed of M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 1302 of 20 December 2004. The articles of association of the Company were last amended on 27 September 2007 by deed of M^e Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 2700 of 23 November 2007.

The meeting was presided by Ralph Beyer, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Laetitia Chaniol, avocat, residing in Luxembourg.

There was appointed as scrutineer Julien Raum, maître en droit, residing in Luxembourg.

The before mentioned individuals formed the bureau of the present meeting.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxy holder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will, together with the relevant proxies, be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all twenty-three thousand five hundred and sixteen (23,516) shares in issue in the Company were present or represented at the general meeting, so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The agenda of the meeting was as follows:

- Change of name of the Company into "EGL Holding Luxembourg AG" and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of EGL Holding Luxembourg AG."

After deliberation with respect to the sole item on the agenda, the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting resolved to change the name of the Company into "EGL Holding Luxembourg AG" and to amend article 1 of the articles of association of the Company in consequence as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of EGL Holding Luxembourg AG."

There being no further items on the agenda the meeting was closed by the chairman.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and German version, the German version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the German version

Im Jahre zweitausendundacht, am elften August.

Vor Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Hat sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "Elektrizitäts-Gesellschaft Laufenburg Luxembourg AG" (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingefunden, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B103.420, gegründet vor dem Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg, am 21. September 2004 und im Amtsblatt, Spezialsammlung des Mémorial C für Gesellschaften und Vereine ("Mémorial") unter der Nummer 1302 am 20. Dezember 2004 veröffentlicht. Die letzte Satzungsänderung erfolgte gemäss notarieller Urkunde von M^e Gérard Lecuit, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 27 September 2007, veröffentlicht am 23. November 2007 im Mémorial unter der Nummer 2700.

Die Versammlung fand unter dem Vorsitz von Ralph Beyer, Rechtsanwalt, mit Geschäftssitz in Luxemburg statt.

Laetitia Chaniol, avocat, wohnhaft in Luxemburg, wurde zum Schriftführer der Versammlung bestimmt.

Julien Raum, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, wurde zum Stimmzähler ernannt.

Die vorgenannten Personen bildeten den Vorstand der heutigen Versammlung.

Der Vorsitzende gab folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Die vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von jedem von ihnen gehaltenen Aktien werden in einer Anwesenheitsliste aufgeführt, die vom Bevollmächtigten, dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler und dem unterzeichneten Notar unterschrieben wurde. Diese Anwesenheitsliste wird mitsamt den entsprechenden Vollmachten vorliegender Urkunde beigefügt, um den zuständigen Behörden zwecks Eintragung vorgelegt zu werden.

Aus der Teilnehmerliste ergibt sich, dass auf der heutigen Generalversammlung alle dreiundzwanzigtausendfünfhundertsechzehn (23.516) Aktien anwesend oder wirksam vertreten waren. Damit ist die Versammlung wirksam zustande gekommen und konnte wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entscheiden.

2. Die Tagesordnung der Versammlung war wie folgt:

- Namensänderung der Gesellschaft in "EGL Holding Luxembourg AG" und entsprechende Änderung des Artikels 1 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

" **Art. 1.** Unter der Bezeichnung "EGL Holding Luxembourg AG" wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet."

Nach Erörterung des einzigen Tagesordnungspunktes hat die Versammlung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Einziges Beschluss

Die Versammlung beschloss, den Namen der Gesellschaft in "EGL Holding Luxembourg AG" zu ändern und beschloss, Artikel 1 der Gesellschaftssatzung wie folgt zu ändern:

" **Art. 1.** Unter der Bezeichnung "EGL Holding Luxembourg AG" wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet."

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung standen, schloss der Vorsitzende die Versammlung.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt fest, dass das vorliegende Dokument auf Wunsch der Teilnehmer auf Englisch verfasst wurden, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Wunsch der Anwesenden wird klargestellt, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Wortlaut die deutsche Fassung entscheidend sein soll.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Beyer, L. Chaniol, J. Raum et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2008. LAC/2008/34395. - Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008113232/5770/89.

(080130999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Pétrusse ECP V & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.810.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 16 juin 2008

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 16 juin 2008, il a été décidé de:

1. réélire, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2009 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008, les membres du conseil de surveillance, à savoir:

- Mme Rosy LUGLI, avec adresse au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Mme Monique TOMMASINI, avec adresse au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Mr. Gregory GOSELIN, avec adresse au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et
- Mr. Maxime MOLTER, avec adresse au 68-70, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg.

2. d'élire, en remplacement de Ernst & Young Luxembourg S.A., société anonyme dont le siège social est sis au 6, rue Jean Monnet, Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.019, Ernst & Young S.A., société anonyme dont le siège social est sis au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2009 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008113306/1138/28.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00398. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

National Air Cargo (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 116.397.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008113143/5770/12.

(080130970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Selene Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.884.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113101/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Selene Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.884.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113102/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10493. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Bloom Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.303.

Constituée par-devant M^e Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
en date du 29 juillet 2004, acte publié au Mémorial C n^o 1050 du 20 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLOOM INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008112871/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12913. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.